

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.05.07

| | |
|-----------------|----|
| Présents | 25 |
| Pouvoirs | 4 |
| Absents Excusés | 2 |

OBJET :
ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE DE
220.000 EUROS A
L'ORGANISME
FONCIER SOLIDAIRE
(OFS) TOUS
PROPRIETAIRES /
OPERATION DE
LOGEMENTS EN BRS
SUR LA PARCELLE
CADASTRÉE SECTION
BX N°161, PROPRIÉTÉ
DE L'EPF PACA ET
SITUÉE LIEUDIT « PONT
DE BOUC » - ROUTE DE
LA GARDURE

EXTRAIT DU R
DES DELIBER
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20231120-2023_05_07-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 14 novembre

MEMBRES PRESENTS : Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Jean-François CAIRE à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Patricia COTTI.

Messieurs Richard MALLIÉ et Philippe CANOBIO, membres du Conseil d'administration de l'association « Tous Propriétaires » ne prennent pas part au vote.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

L'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA a préempté, en date du 28/02/2022 et à la demande de la Commune de BOUC BEL AIR, la parcelle cadastrée section BX n°161, d'une superficie de 1991 m² et située lieudit « Pont de Bouc » - Route de la Gardure.

L'Organisme Foncier Solidaire (OFS) Tous Propriétaires est positionné pour réaliser une opération d'environ 6 logements en Bail Réel Solidaire (BRS) sur ladite parcelle.

Ces logements participeront aux obligations de la Commune en matière de mixité sociale dans l'Habitat et seront comptabilisés dans l'inventaire des Logements Sociaux de BOUC BEL AIR établi au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

Afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération, et notamment pour permettre à l'OFS « Tous Propriétaires » d'acquérir le terrain support du projet à l'EPF PACA (montant prévisionnel d'acquisition de près de 405 000 euros), la Commune souhaite verser à l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) « Tous Propriétaires » une subvention exceptionnelle de 220.000 euros.

Cette subvention sera déductible de la « pénalité SRU », payée chaque année par la Commune en raison du déficit constaté sur celle-ci.

Les crédits liés à cette subvention seront prévus au budget de la Commune.

Un projet de convention de financement a été établi, en annexe du présent rapport, afin de fixer les modalités de versement de cette subvention et d'attribution des logements.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 220.000,00 euros à l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) « Tous Propriétaires » pour la réalisation d'un projet d'environ 6 logements en BRS sur la parcelle propriété de l'EPF PACA cadastrée section BX n°161 et sise lieudit « Pont de Bouc » - route de la Gardure.
- d'approuver la convention entre la Commune et l'OFS « Tous Propriétaires » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 10 novembre 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 220.000,00 euros à l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) « Tous Propriétaires » pour la réalisation d'un projet d'environ 6 logements en BRS sur la parcelle propriété de l'EPF PACA cadastrée section BX n°161 et sise lieudit « Pont de Bouc » - route de la Gardure.

Cette subvention sera déductible de la « pénalité SRU » payée chaque année par la commune en raison du déficit en logements sociaux constaté sur celle-ci.

APPROUVE la convention entre la Commune et l'OFS « Tous Propriétaires ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

